



PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - A21L

FRASNES-LEZ-ANVAING

PARTIE IV : FICHES-PROJETS



FICHE CT 07
PRIORITÉ LOT 1
FICHE ACTUALISÉE

RESEAU DE MOBILITE DOUCE – CREER UNE VOIE VERTE (LIGNE 86)

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet prévoit l'aménagement d'un pré-RAVeL en site propre sur le tracé de l'ancienne ligne de chemin de fer 86. Le projet permettra de compléter et finaliser le tracé reliant Renaix à Leuze et traversant ainsi toute la commune de Frasnes-Lez-Anvaing dans un axe Nord – Sud.

Le périmètre du projet s'étend de l'ancienne gare de Frasnes (route d'Hacquegnies) au carrefour de la rue des Blancs Arbres. Il forme ainsi le tronçon central de la ligne 86 et complète les aménagements prévus par la Commune et le SPW :

- Aménagement d'un RAVeL entre la limite de Renaix et l'ancienne gare de Frasnes par le SPW ;
- Aménagement d'un pré-RAVeL entre le carrefour des Blancs Arbres et Leuze par la Commune (appel à projet Mobilité douce).

En structurant ainsi le réseau, Frasnes-Lez-Anvaing se voit reliée aux communes voisines et aux gares de Renaix et Leuze en particulier (nœuds de transfert modal).

Le projet consiste donc à aménager cette ancienne ligne en voie verte en respectant trois objectifs principaux :

- Créer une voie verte permettant une utilisation quotidienne du vélo pour accéder notamment aux gares de Renaix et Leuze, au centre de Frasnes-Lez-Buissenal et aux villages de l'entité ;
- Aménager cette ligne en respectant la faune et la flore et le rôle de couloir écologique qu'elle représente actuellement ;
- Intégrer cet itinéraire dans le réseau de voies lentes à deux échelles : au niveau régional par l'intégration dans le réseau RAVeL et au niveau local en y connectant le réseau de voies lentes.

En marge de ces objectifs, le pré-Ravel aura une vocation touristique et de loisirs très importante pour la Commune et les entités voisines.

A court terme, le but est donc de rendre ces itinéraires praticables par les piétons et les cyclistes en effectuant principalement les travaux suivants :

- Élagage et débroussaillage ;
- Pose d'un revêtement béton de 16 cm d'épaisseur sur une largeur de 250 cm
Signalisation verticale et installation de mobilier urbain à la gare (parcage vélos, tables, poubelles).

2. JUSTIFICATION DU PROJET

Frasnes-lez-Anvaing n'est pas traversée par un réseau cyclable structurant. Cependant, la commune est entourée par un réseau RAVeL proche et effectif et est reconnue comme pôle de développement VTT au sein du schéma touristique de la Wallonie picarde équipée d'un réseau de points-noeuds.

De manière à améliorer ces itinéraires modes doux, la région et la commune se sont déjà impliquées dans plusieurs outils :

- Le schéma directeur cyclable en Wallonie picarde ;
- Le schéma directeur du vélo de Frasnes-lez-Anvaing – cyclo 13 ;

Par ailleurs, elle s'inscrit dans des logiques de mobilité générale plus globales :

- Le schéma d'accessibilité et de mobilité pour la Wallonie picarde ;
- Le plan communal de mobilité de Frasnes-lez-Anvaing. Au sein du réseau lent local existant et/ou potentiel, l'ancienne ligne de chemin de fer 86 Blaton-Renaix s'affirme comme une épine dorsale à développer comme en attestent les différentes études relatives au développement des modes alternatifs. En effet, d'une part, elle relie les communes voisines dont la gare de Renaix et le RAVeL aménagé entre Blaton et Leuze-en-Hainaut et d'autre part, elle distribue les pôles de fréquentation principaux de la commune : centre de Frasnes-lez-Buissenal, ZAE, villages de Moustier, d'Anvaing avec son Athénée, de Dergneau, etc.

Lien à la stratégie du PCDR

L'action contribue à mettre en œuvre les axes de développement et les objectifs suivants :

DEFI N°1 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE ACTIVE POUR LES DEFIS DE DURABILITE EN MILIEU RURAL

OBJECTIF : 1.1 Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux

Objectif : 1.3 Développer la mobilité douce et alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière...

Objectif : 1.4 Induire des changements de comportements en faveur du développement durable

DEFI N°2 : EN 2025, FRASNES-LEZ-ANVAING, COMMUNE RURALE OUVERTE SUR LE MONDE

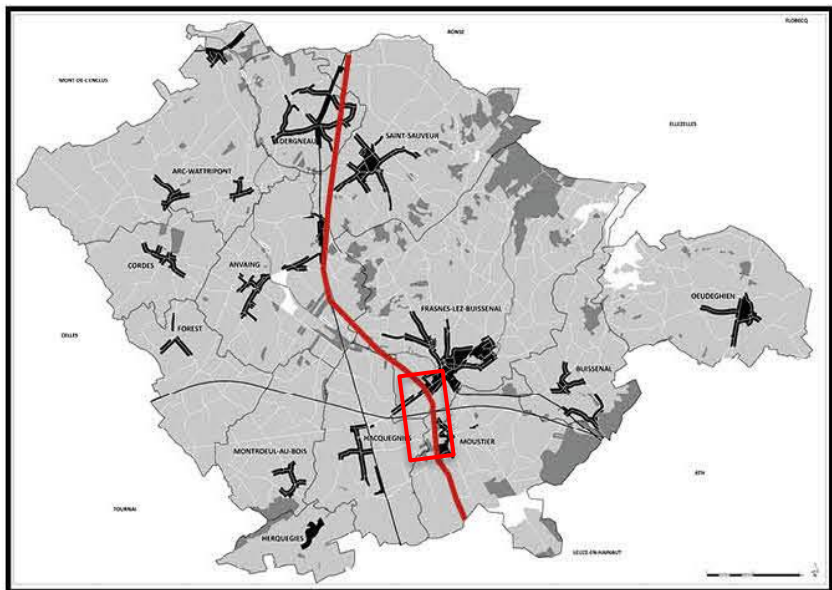
Objectif : 2.2 Professionnaliser le secteur touristique

Objectif : 2.3 Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale

Objectif : 2.4 Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois

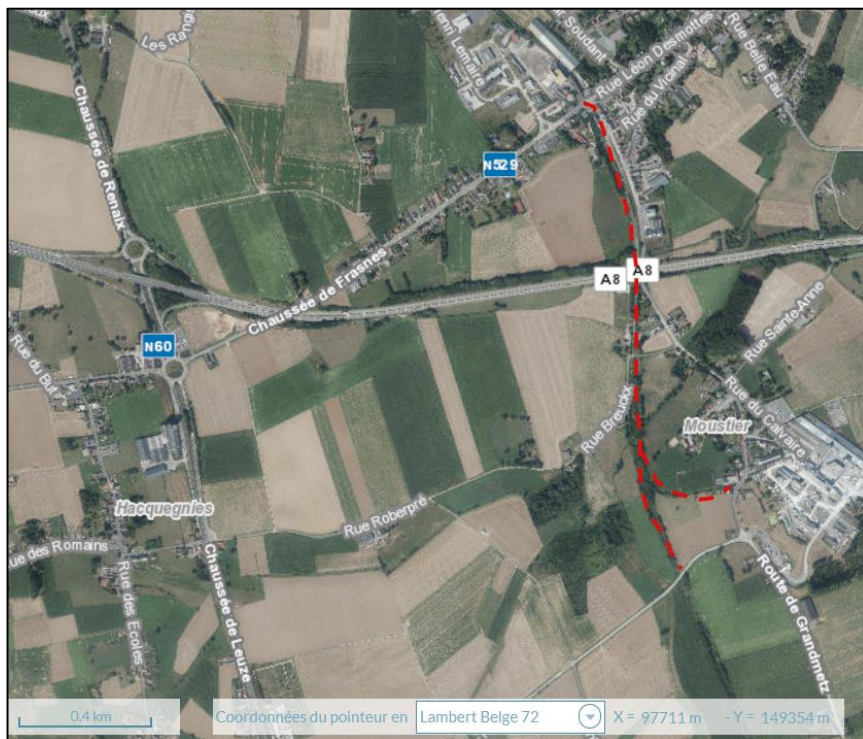
3. IMPACTS DU PROJET SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

	Social et culturel	Environnement	Economique
Développement du tourisme			x
Avantage compétitif pour les établissements Horeca de la commune			x
Création d'emplois pour la restauration et l'entretien des itinéraires			x
Possibilité de déplacements pour les ménages ne possédant pas de voiture	x		
Rencontre et convivialité	x		
Amélioration du cadre de vie - Effet bénéfique sur la santé générale	x		
Valorisation du patrimoine ferroviaire	x		
Promotion des modes de déplacements non motorisés et donc diminution des émissions de CO2		x	



La ligne 86 coupe la commune de Frasnes-Lez-Anvaing dans un axe Nord-Sud. Dans le cadre du présent projet, l'aménagement est localisé entre les villages de Frasnes-Lez-Buissenal et Moustier, sur 1km et sur la liaison vers le centre de Moustier, sur une longueur de 250m.

4. LOCALISATION ET STATUTS



a. Statut au plan de secteur

Réseau ferroviaire.

b. Statut de propriété

Droit réel d'Infrabel à la Région wallonne qui a rétrocédé la gestion à la Commune.

5. PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- SPW-Mobilité & Infrastructures ;
- SPW-Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques ;
- SPW-ARNE (Direction Développement rural) ;
- IPPPW (Aide à la restauration du petit patrimoine) ;
- Asbl Chemins du Rail ;
- Réseau Vert Européen ;
- IDETA ;

6. PROGRAMME DE REALISATION

a. Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Continuité du RAVeL existant Blaton – Leuze-en-Hainaut ;
- Itinéraire correspondant à la liaison 2 recommandée en priorité 1 par le Schéma Cyclo 13.

b. État du dossier (ce qui a été réalisé)

- Divers études ont déjà été menées ;
- Concertation entre les acteurs en cours : SNCB, IDETA, PNPC, DGO2...

c. Programme des travaux

Dès la 1^{ère} année :

- Rédaction d'un cahier des charges et appel d'offre, désignation d'un bureau d'études auteur de projet

2^{ème} année :

- Avant-projet
- Permis d'urbanisme
- Réalisation du dossier de projet et approbation de la convention-réalisation

3^{ème} année :

- Adjudication
- Réalisation des travaux

d. Planification

En se référant au programme des travaux ci-dessus, la première année correspond à 2021. La consultation citoyenne sera menée à ce stade. L'étude du projet se poursuivra en 2022 et les travaux sont prévus en 2023.

Par ailleurs, pour les autres tronçons de la ligne 86, les travaux sont planifiés de la manière suivante :

- 2020 : Réhabilitation des ouvrages d'art de la ligne 86 entre Leuze-en-Hainaut et Frasnes-Lez-Anvaing dans le cadre de l'aménagement du pré-Ravel communal ;
- 2021 : Débroussaillage et déferrage de la ligne 86 entre Frasnes-Lez-Anvaing et Renaix (SPW) ;
- 2022 : Réhabilitation des ouvrages d'art de la ligne 86 entre Frasnes-Lez-Anvaing et Renaix (SPW) ;
- 2023 : Aménagement de la piste RAVeL de la ligne 86 entre Frasnes-Lez-Anvaing et Renaix (SPW).

e. Démarches administratives à réaliser

- Appel d'offre et désignation d'un auteur de projet ;
- Désignation d'un auteur de projet ;
- Exécution des travaux ;
- Mise en place d'une structure d'entretien du réseau.

f. Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Communication lors de la mise en œuvre du projet et sensibilisation à la mobilité douce. En septembre 2018 et 2019, le collectif « Ravel 86 » a organisé des actions de sensibilisation pour que les aménagements soient réalisés et utilisés par les piétons et cyclistes (voir annexe : reportage de Notélé). Ce groupe sera l'un des acteurs clé pour la mise en vie du projet.

7.

7. ESTIMATION GLOBALE DU COUT

Fiche CT 08 : Aménagement d'une voie verte - ligne 86	Quantité présumée	Unité	Prix unitaire HTVA	Coût total estimé HTVA	Développement Rural		Commune	
					%	Somme	%	Somme
Tronçon 1 : Entre la gare de Frasnes et la rue des Blancs Arbres								
Débroussaillage	5000	m ²	10,00 €	50.000,00 €				
Aménagement de la voie verte	2500	m ²	60,00 €	150.000,00 €				
Aménagement de carrefours	2	ff	10.000,00 €	20.000,00 €				
Mobilier (rack vélo, bancs, etc)	1	ff	23.000,00 €	23.000,00 €				
Signalétique	16	pc	250,00 €	4.000,00 €				
Sous-total tronçon 1 HTVA				247.000,00 €				
Tronçon 2 : liaison vers Moustier								
Débroussaillage	1250	m ²	10,00 €	12.500,00 €				
Aménagement de la voie verte	625	m ²	60,00 €	37.500,00 €				
Mobilier (rack vélo, bancs, etc)	1	ff	5.000,00 €	5.000,00 €				
Signalétique	7	pc	250,00 €	1.750,00 €				
Sous-total tronçon 2 HTVA				56.750,00 €				
Sous-total HTVA				303.750,00 €				
Honoraires auteur de projet	4,25%			12.909,38 €				
Coordination sécurité santé	2%			6.075,00 €				
Etude et essai de sol, pollution, portance	1	ff		11.300,00 €				
Total HTVA				334.034,38 €		267.227,50 €		66.806,88 €
Total TVAC				404.181,59 €				
Tranche 1 TVAC (850.000€ maximum)				404.181,59 €	80%	323.345,28 €	20%	80.836,32 €
Tranche 2 TVAC				0	0%	0	100%	0

Projet rémunérateur : Non

8. ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISES ET LES EFFETS ATTENDUS)

a. Indicateurs de réalisation

- Réalisation d'un tronçon de la ligne 86 en pré-ravel (Source : AC – cible : 1) ;

b. Indicateurs de résultat

- Recensement de la fréquentation mensuelle (source : AC – cible : 500).

9. ANNEXE(s)

- Plan de situation
- Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur
- Dossier photographique et état des lieux
- Reportage de Notélé sur la mobilisation citoyenne autour de la ligne 86
- Localisation de la ligne 86 dans le réseau local (source : ICEDD) :

